



Haut-Rhin



68



## Au collège Bel Air de Mulhouse, l'institution peine à reconnaître la souffrance au travail

Depuis plusieurs mois, la situation du **collège Bel Air de Mulhouse** suscite une vive inquiétude parmi les familles, les personnels éducatifs et les organisations syndicales. Malgré des alertes répétées, la dégradation du climat scolaire et des conditions de travail continue d'être minimisée par le rectorat, doublant ainsi la souffrance au travail d'une véritable violence institutionnelle.

En novembre 2025, lors d'une audience auprès de la **Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin**, des représentant·es des personnels avaient pourtant alerté sur un climat délétère, marqué par des tensions fortes, un mal-être professionnel profond et des situations de souffrance au travail. Ces alertes faisaient état d'enseignant·es exprimant anxiété et peur dans l'exercice de leurs missions.

Depuis cette audience les évènements survenus au collège n'ont malheureusement fait que confirmer ces inquiétudes : violences entre élèves, incidents graves mettant en danger leur sécurité et celle des personnels, arrêts maladie à répétition chez les travailleur·ses, témoignages de pratiques managériales déconnectées de la réalité... les signaux sont nombreux et concordants.

Face à ces éléments, l'administration oppose une lecture réductrice : les faits seraient « isolés », relèveraient de « perceptions individuelles » et ne suffiraient pas à caractériser une dégradation ni du climat scolaire ni des conditions de travail. **Cette analyse va à l'encontre de ce que vivent de nombreux·ses collègues sur le terrain et invisibilise la souffrance professionnelle.**

Plus grave encore, les alertes portées par les personnels et les syndicats sont désormais présentées comme un facteur de déstabilisation de l'établissement, inversant ainsi la responsabilité : ce ne seraient plus les conditions de travail qui poseraient problème, mais celles et ceux qui osent les dénoncer.

Cette posture interroge profondément. En effet l'employeur public a une obligation légale de protection de la santé et de la sécurité de ses agent·es et de ses usager·es – des élèves entre 11 et

15 ans. Le dernier courrier du Dasen du 19 février 2026 réduit des dysfonctionnements avérés qui engendrent de la souffrance et de la détresse à de simples cas isolés ou, pire encore, à des ressentis d'ordre psychologique. Dans sa lettre, le Dasen refuse de tirer les conséquences organisationnelles qui s'imposent et affiche un soutien inconditionnel à la hiérarchie locale sans évaluation indépendante.

Nous dénonçons **cette position** car elle **participe d'une violence institutionnelle insupportable** pour les collègues en souffrance.

Les personnels ne demandent ni polémiques ni règlements de comptes. Ils et elles demandent que leur parole soit entendue, que l'institution leur fasse confiance, que les risques psychosociaux soient pris au sérieux, que des mesures de prévention réelles soient mises en place, notamment par le reclassement de l'établissement de REP à REP+, comme tous les autres collèges mulhousiens. Ils et elles demandent enfin de pouvoir exercer leur métier dans un cadre respectueux de leur santé, de leur dignité et de l'intérêt des élèves.

Aujourd'hui, la question n'est plus de savoir s'il existe un malaise au collège Bel Air, mais combien de temps encore l'institution choisira de détourner le regard. À force de nier la souffrance au travail, c'est la promesse républicaine d'une école émancipatrice, inclusive et sécurisante pour tou·tes les élèves qui est trahie !